

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°72-286 du 4 novembre 1972

portant nomination du Capitaine de Gendarmerie Gabriel ADJANOHOUN en qualité de Chef du Garage Central Administratif.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

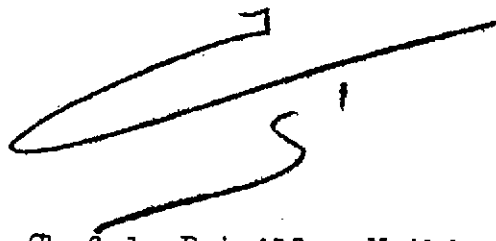
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Capitaine de Gendarmerie Gabriel ADJANOHOUN est nommé Chef du Garage Central Administratif, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 novembre 1972

Par le Président de la
République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Intendant Militaire-Adjoint
Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 6 - MF 6 - CS 6
Ministères 10 - DGN 4 - Intéressé 1
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - EM-
FAD 2 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc. 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - CNI 1 -
Garage Central Admtif 1 - JORD 1.